

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Le 29 juin deux mil quinze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Pierre TAVERNIER, Sylvie BOYAT, Murielle LAROCLETTE, Stéphanie LIEY, Danièle MATHIEU, Jean BUGNANO, Frédéric DENUELLE, François DESTORS et Pierre-Yves PELLE-BOUDON.

Absents excusés : Didier CHANDAVOINE, Philippe JAMBON

Secrétaire de séance : Sylvie BOYAT

Informations de Monsieur le Maire

Suite à la réunion du 11 mai 2015 :

- la sonorisation portable a été commandée et réceptionnée en mairie. Ce matériel sera mis à la disposition des associations de Cenves qui en feront la demande avec dépôt d'une caution de 200,00 €
- La balade à la découverte de notre village en collaboration avec le Grand Site de Solutré est prévue le **mardi 11 août** et non pas le mercredi
- le Projet EDucatif Territorial a bien été réceptionné par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale qui nous fait suivre une convention à signer pour validation

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Budget – dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 9671 € a été inscrite au Budget 2015 à l'opération salle des fêtes.

Cette budgétisation correspond aux dépenses de rénovation de la salle des fêtes et inclut plusieurs achats de matériels conséquents destinés à cette fin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'immobiliser ces dépenses.

Le montant approximatif pour l'année 2015 sera de 9600€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'immobiliser les dépenses liées à cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'opération

Accessibilité

Vu l'ordonnance N°2014 – 1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public

Considérant le compte-rendu de la démarche de recensement des besoins pour la mise en accessibilité de nos bâtiments effectuée avec l'aide de la DDT, antenne de Villefranche-sur-Saône,

Considérant les difficultés techniques relevées et notamment :

- L'incapacité de notre nouvelle équipe municipale à conduire le travail nécessaire à l'élaboration d'un Ad'AP au vu du nombre important de bâtiments concernés dans notre petite commune en même temps que d'assurer les nombreux travaux en cours et programmés pour cette année parmi lesquels figurent des travaux d'accessibilité.
- à la configuration naturelle de notre commune de montagne dans laquelle presque toutes les voies sont en forte pente et tous les bâtiments sont à étage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander la prorogation pour une année du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette demande.

Gîtes

La Commune a repris la gestion de l'hôtel depuis le 1^{er} juin. La municipalité ne souhaite plus utiliser ce bâtiment sous sa forme actuelle mais envisage de louer les chambres en annexe des gîtes. Des renseignements ont été demandés au service assistance juridique du Centre de Gestion sur la faisabilité de notre projet.

En attendant une réponse, Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur les montants de location de ces annexes.

Point sur les travaux

Salle associative

Les travaux d'isolation, peinture, plomberie ont commencé.

Le Conseil Municipal échange sur les modalités et tarifs de location de cette salle quand les travaux seront terminés. Il ressort de la discussion que les tarifs pourraient être modulés selon que le loueur est artisan, commerçant, association de la commune, habitant de la commune ou personne physique/morale extérieure à la commune. Le Conseil reviendra sur cette question lors de la prochaine réunion.

Madone – aire de loisirs

Les travaux de réfection de l'aire de jeux seront bientôt terminés. Une déclaration de travaux a été réalisée pour l'agrandissement de la toiture du chalet madone et de nouveaux devis ont été demandés.

Gîte 40

Afin de finaliser le choix du prestataire qui interviendra courant novembre pour le changement du système de sécurité incendie, le Conseil Municipal souhaite que les entreprises retenues proposent un contrat de maintenance de 5 ans sur le système.

Voirie

Suite aux définitions des compétences de la C.C.S.B. et de l'intérêt communautaire correspondant, il y a lieu de passer entre la commune et la C.C.S.B. une convention, relative aux voies mises à disposition de la C.C.S.B. et permettant de fixer, dans une optique de mutualisation, le mode de répartition des tâches et de leur prise en charge financière entre la Commune et la Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de cette convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document et tout document afférent

Décisions modificatives – Virements de crédit

Sans objet

Amendes de police

Pour l'année 2015, un projet est proposé :

- Pose de deux radars pédagogiques à Vieux-Château

Une étude va être faite et des devis vont être demandés.

A ce jour, nous n'avons pas reçu le courrier du Département nous informant de la date buttoir pour rendre les dossiers de demande de subvention.

Tourisme

Le Conseil Municipal ne valide pas la demande de prêt à titre gracieux de la salle des fêtes pour la « TransMâconnaise Electrique » prévue le samedi 4 juillet.

Comme proposé par la Commune, l'organisateur a demandé un devis au restaurant Dargaud mais le prix annoncé dépassait le budget alloué à cette manifestation.

Les organisateurs ne manqueront pas de nous contacter pour un éventuel passage en 2016.

Questions diverses

SATESE

Notre collectivité exerçant la compétence d'assainissement collectif et étant éligible à l'assistance technique réglementaire fournie par le Département dans ce domaine, Madame Stéphanie Liey expose l'intérêt pour la commune de signer une convention d'adhésion au SATESE pour les années 2015-2016 et présente l'offre de service du SATESE :

- l'assistance pour le diagnostic et le suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées et de traitement des boues,
- la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
- l'assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance des installations,
- l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux,
- l'assistance pour la programmation de travaux,

- l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement,
- l'assistance pour l'élaboration de programmes de formation de personnels

Le coût annuel de ce service est facturé 300 €.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention d'adhésion au SATESE pour les années 2015-2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de cette convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'adhésion à ce service

Audit énergétique

La C.C.S.B. (Communauté de Communes Saône Beaujolais) a lancé sur les 17 communes de l'ex-CCRB (Communauté de Communes de la Région de Beaujeu) et la commune de Cenves un Audit Énergétique Global (A.E.G.) des bâtiments, véhicules et éclairage public.

La gestion administrative et technique, la sollicitation des subventions seront gérées par la C.C.S.B., le Conseil Municipal doit pour cela délibérer.

Le coût de cette étude s'élève à 1800 € pour la Commune de Cenves.

Le bilan de cet audit permettra de réaliser des économies financières dans l'avenir mais demandera vraisemblablement des investissements budgétaires en amont.

Avant de valider cette commande, le Conseil Municipal souhaite faire un bilan financier des comptes de la Commune du 1^{er} semestre.

Motion de soutien à l'AMF

Monsieur le Maire :

- PRESENTE le courrier de l'Association des Maires de France concernant la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :
 - de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
 - soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du boc communal de 12,4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de CENVES, rappelle que les collectivités de proximités que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne des leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique de l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de CENVES, estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de soutenir la motion proposée par l'AMF
- **SOUTIENT** les demandes de l'AMF :
 - révision du programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux,
 - amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
 - récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
 - arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
 - Mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Enfin l'AMF demande à l'ensemble des communes de France de soutenir ses revendications en organisant la fermeture des Mairies pendant la semaine du 14 septembre 2015. Le Conseil Municipal reviendra sur cette dernière question lors de sa prochaine réunion.

Réseau Electrique :

Monsieur Pierre-Yves Pelle-Boudon rapporte au Conseil qu'il a été saisi par des habitants du Hameau des Jonnets de problèmes électriques récurrents qui surviennent par temps d'orages. Une demande va être faite auprès du Syder ou d'ERDF pour faire vérifier le parafoudre situé sur le pylône à l'entrée du hameau des Jonnets.

Fin de la réunion à 22h00